

*Initiatives ministérielles*

Nous avons réalisé au fur et à mesure durant les dernières 25 années, que tout ce qui touche un élément de gouvernance, que ce soit l'environnement, la fiscalité, les transports, la santé, tout cela est en interdépendance d'une matière à l'autre. On ne peut pas parler d'environnement aujourd'hui sans parler en même temps de la santé, de l'économie, de l'énergie, de la fiscalité, des transports publics. Tout cela s'enchaîne.

En fait, tout est interdépendant d'une matière à l'autre. Ce qui soutient toute la question environnementale, c'est le fait même des écosystèmes, de la biodiversité qui fait en sorte que nous ayons un point d'appui de soutien pour les espèces vivantes, pour les ressources naturelles et tout ce qui fait vraiment la richesse de tout pays, de toute communauté.

Aujourd'hui, nous réalisons que la seule façon pour nous de faire valoir la chose environnementale, de faire en sorte que le développement durable soit une préoccupation de tous les jours dans nos vies, c'est d'intégrer l'environnement à tous les autres éléments de la gouvernance publique. C'est ainsi qu'il faut, de plus en plus, ne plus parler seulement d'environnement, mais parler de développement durable, de biodiversité, d'interdépendance des éléments les uns aux autres.

C'est pourquoi, dans un monde idéal, nous n'aurions même pas besoin d'un ministère de l'Environnement. Un ministère de l'Environnement dans un monde idéal ne s'appliquerait même pas, parce que chacun des ministères, que ce soit celui de la Santé, celui des Finances, des Transports ou des Pêches, serait en lui-même un ministère du développement durable, un ministère de l'environnement.

Mais l'idéal est bien loin d'être atteint. Il faut toujours, aujourd'hui, avoir un chien de garde, un moniteur, un ministère de l'Environnement qui fasse en sorte que la préoccupation de la cause environnementale entre dans les moeurs des autres ministères.

*[Traduction]*

Tel est l'objectif central du projet de loi C-83. Cet objectif consiste à veiller à ce que tous les ministères, qu'il s'agisse des Finances, des Transports, de la Santé ou de n'importe quel autre, aient la conviction que la promotion de la cause environnementale doit se traduire par l'application du concept de développement durable à leurs activités et à leurs initiatives à long terme.

• (1345)

Ce projet de loi vise à garantir que tous les ministères fédéraux élaborent des stratégies de développement durable. Le projet de loi C-83 prévoit la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable qui sera rattaché au bureau du vérificateur général et sera chargé d'inspirer des stratégies de développement durable et d'en assurer le suivi, stratégies qui seront mises en oeuvre par chacun des ministères et qui seront soumises à l'examen public par l'entremise du commissaire. Le commissaire sera rattaché au bureau du vérificateur général, et jouira de toute l'autonomie et de toute l'indépendance que cela implique.

Ces stratégies de développement durable ne seront pas seulement publiques, mais le Parlement devra rendre des comptes sur elles à la population du Canada. Elles devront être communiquées au Parlement, et le commissaire en assurera le suivi et fera rapport sur elles.

Le projet de loi C-83 exige que les stratégies de développement durable soient renforcées de façon systématique pour que le commissaire dispose d'un point de référence dans deux ans pour évaluer les progrès accomplis grâce à ces stratégies, en tenant compte de l'évolution de la société sous toutes ses formes.

Le bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable est un élément clé du fonctionnement des institutions fédérales. Outre la très importante tâche d'assurer le suivi des stratégies de développement durable des ministères, un autre élément extrêmement important des fonctions du commissaire sera de rendre compte au public en général pour que ce dernier puisse avoir accès au commissaire pour l'interroger ou se plaindre, au besoin, au sujet d'activités de divers ministères en ce qui concerne leurs stratégies de développement durable et leur conscience écologique.

Le deuxième élément de la participation du public, de l'obligation de rendre compte au public est peut-être une disposition du projet de loi qui est presque aussi importante, sinon aussi importante que le premier élément, parce que les deux sont intimement liés. On aura donc un projet de loi transparent, un projet de loi qui ouvre le gouvernement au public afin de veiller à ce que le gouvernement ne se contente pas de prêcher la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles et des écosystèmes dont dépendent toutes les activités, mais encore qu'il mette en pratique la théorie, le concept et les principes du développement durable dans le fonctionnement quotidien des ministères.

En ce sens, le projet de loi C-83 est un grand pas en avant pour le gouvernement, que l'on doit à la ministre de l'Environnement. C'est tout à l'honneur du gouvernement d'avoir reconnu déjà dans le livre rouge, qui a servi de programme électoral au Parti libéral du Canada aux dernières élections, la nécessité de la création de ce poste et, plus encore, d'avoir rempli son engagement si tôt au cours de son mandat.

• (1350)

Je suis très heureux d'avoir fait partie du comité permanent qui a examiné l'idée d'un commissaire à l'environnement et au développement durable et qui a fait rapport sur cette question. Nous sommes le premier pays industrialisé de notre taille à créer un tel poste. Nous avons suivi l'exemple d'un très petit pays, mais un chef de file à l'échelle mondiale dans ce domaine, soit la Nouvelle-Zélande, qui a créé un poste de commissaire au développement durable il y a sept ans.

Au cours de nos audiences, nous avons eu la chance de pouvoir bénéficier de l'expérience et des conseils du commissaire néo-zélandais dont le travail de pionnier a été notre source d'inspiration. Maintenant que le Canada a tenu la promesse faite dans le livre rouge et qu'il a créé un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, nous espérons que les autres pays du monde suivront notre exemple.